

# COLLÈGE DES ACTEURS

## LIGNE NOUVELLE

## PROVENCE COTE D'AZUR

MARSEILLE, LE 8 AVRIL 2014

# COLLÈGE DES ACTEURS

**01.**

POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

**02.**

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LES ZPP

**03.**

CONCERTATION EN PHASE 2 DES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

# 01.

## POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

- + LA COMMISSION MOBILITÉ 21
- + LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014
- + LA ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE
- + LES ÉTUDES DE PHASE 2
- + LE CALENDRIER GÉNÉRAL DU PROJET

01.

POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

# LA COMMISSION MOBILITÉ 21

# LA COMMISSION MOBILITÉ 21

La C21, présidée par Philippe DURON a rendu son rapport le 27 juin 2013, elle a classé les projets selon 3 priorités

1. Les projets en priorité 1 avec des travaux à engager avant 2030
2. Les projets de priorité 2 avec des travaux à engager entre 2030 et 2050
3. Les projets non prioritaires : après 2050

La commission a constaté l'évolution du projet de LGV vers un projets de Ligne Nouvelle réalisable par étapes

Le choix du gouvernement du scénario 2 annoncé le 9 juillet 2013 :

• **Scénario 1 – Enveloppe nationale de 8 à 10 Mrds €**

**Priorité 1** : Traitement du nœud ferroviaire marseillais (2,5 Mrds €)

**Priorité 2** : Traitement du nœud ferroviaire azuréen (4,2 Mrds €) et réalisation de la ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon et Le Muy – La Siagne

• **Scénario 2 – Enveloppe nationale de 28 à 30 Mrds €**

**Priorité 1** : Traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen (6,7 Mrds€)

**Priorité 2** : Ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon (3,9 Mrds) et Le Muy - La Siagne (1,9 Mrds €)

# LE PROJET PRÉSENTÉ A LA C21

C'est l'ensemble du projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur qui est pris en compte dans la décision du gouvernement



02.

POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

# LA DÉCISION MINISTÉRIELLE

# DÉCISION MINISTÉRIELLE DU 7 MAI 2014

Suite à la période d'information et de consultation sur la ZPP de la priorité 1 et à l'envoi le 31 janvier 2014 du dossier ministériel par le préfet de Région,

- Le gouvernement a **confirmé l'accélération du rythme des études** pour les sections de première priorité en arrêtant la Zone de Passage Préférentielle et en engageant une nouvelle étape du projet qui permettra de définir le tracé qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique.
- L'objectif fixé est d'obtenir la **déclaration d'utilité publique en 2017.**

# LA PRIORITÉ 1

## Réalisation avant 2030 :

### Désaturation du nœud ferroviaire marseillais :

- Traversée souterraine de Marseille
- Gare souterraine à St-Charles
- 4<sup>ème</sup> voie dans la vallée de l'Huveaune jusqu'à Aubagne

### Désaturation du nœud ferroviaire niçois :

#### *Création d'une boucle ferroviaire Nice – Sophia – Cannes – Antibes – Nice*

- Aménagement d'une ligne nouvelle de la ligne Cannes-Grasse à Nice
- Réalisation d'une gare dans le périmètre de Bréguières - Sophia Antipolis
- Aménagement de la gare nouvelle dans le PEM de Nice-Aéroport

# LE PÉRIMÈTRE DE LA PRIORITÉ 1

Le traitement prioritaire des nœuds ferroviaires de Marseille et de Nice (horizon 2030)



# LA DESATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE MARSEILLAIS

**Un système ferroviaire Marseillais contraint par la gare de Marseille St Charles :**

- **5<sup>ème</sup> gare de province avec 11 millions de voyageurs**
- **Avec une configuration « en impasse », son emplacement est contraint par un plateau étroit et une urbanisation dense**
- **Avec 16 voies à quai, elle ne peut absorber plus de 23 trains par heure**
- **4 sites de remisage entraînent des circulations qui perturbent le service commercial et occupent de la capacité**
- **Un graphique d'occupation des voies saturé : aucun train supplémentaire ne peut être reçu en gare**
- **Une qualité de service médiocre : seulement 75% des trains partent à l'heure**

# LE NŒUD FERROVIAIRE MARSEILLAIS

**Le traitement des nœuds ferroviaires marseillais et azuréen**, dont la situation entrave le bon fonctionnement de nombreux services ferroviaires quotidiens et nationaux, a été retenu parmi les opérations prioritaires avec la réalisation de :

- **la traversée souterraine de Marseille, comprenant une nouvelle gare souterraine au niveau de l'actuelle gare St-Charles, ainsi qu'une quatrième voie entre Marseille et Aubagne.**

Ces aménagements doivent permettre de désaturer le nœud ferroviaire marseillais avec un objectif de doublement des capacités ferroviaires régionales et une fiabilisation de l'exploitation.

# LA DESATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE AZUREEN

**La réalisation d'une ligne nouvelle à partir de la ligne Cannes-Grasse jusqu'à Nice avec une gare nouvelle Ouest Alpes-Maritimes permettant de créer la « boucle ferroviaire azurée »**

- **La ligne Cannes-Monaco est saturée, avec une fréquentation importante (juste après l'Île de France) et 4 gares à plus de 2 millions de passagers : Nice, Antibes, Cannes et Monaco**
- **Une qualité de service médiocre et aucun itinéraire alternatif en cas de perturbation**
- **Un réseau en limite de capacité malgré les projets d'amélioration de capacité en cours ou déjà réalisés.**

# LE NŒUD FERROVIAIRE AZURÉEN

Une ligne nouvelle entre la future gare nouvelle "Nice-Aéroport" et la ligne Cannes – Grasse :

- L'objectif est de proposer **une boucle TER desservant l'Ouest du département des Alpes-Maritimes**, permettant l'accroissement des dessertes régionales, notamment pour le pôle de Sophia Antipolis et l'organisation de missions TER jusqu'à Monaco et Vintimille

# LA DESATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE AZUREEN

Création d'une boucle ferroviaire pour l'amélioration des trains du quotidien entre Monaco-Nice-Sophia Antipolis-Cannes-Antibes-Cagnes-Nice-Monaco



# LE PÉRIMÈTRE DE LA PRIORITÉ 2

## La réalisation des sections de ligne nouvelle

- Aubagne - Toulon
- Le Muy - Siagne



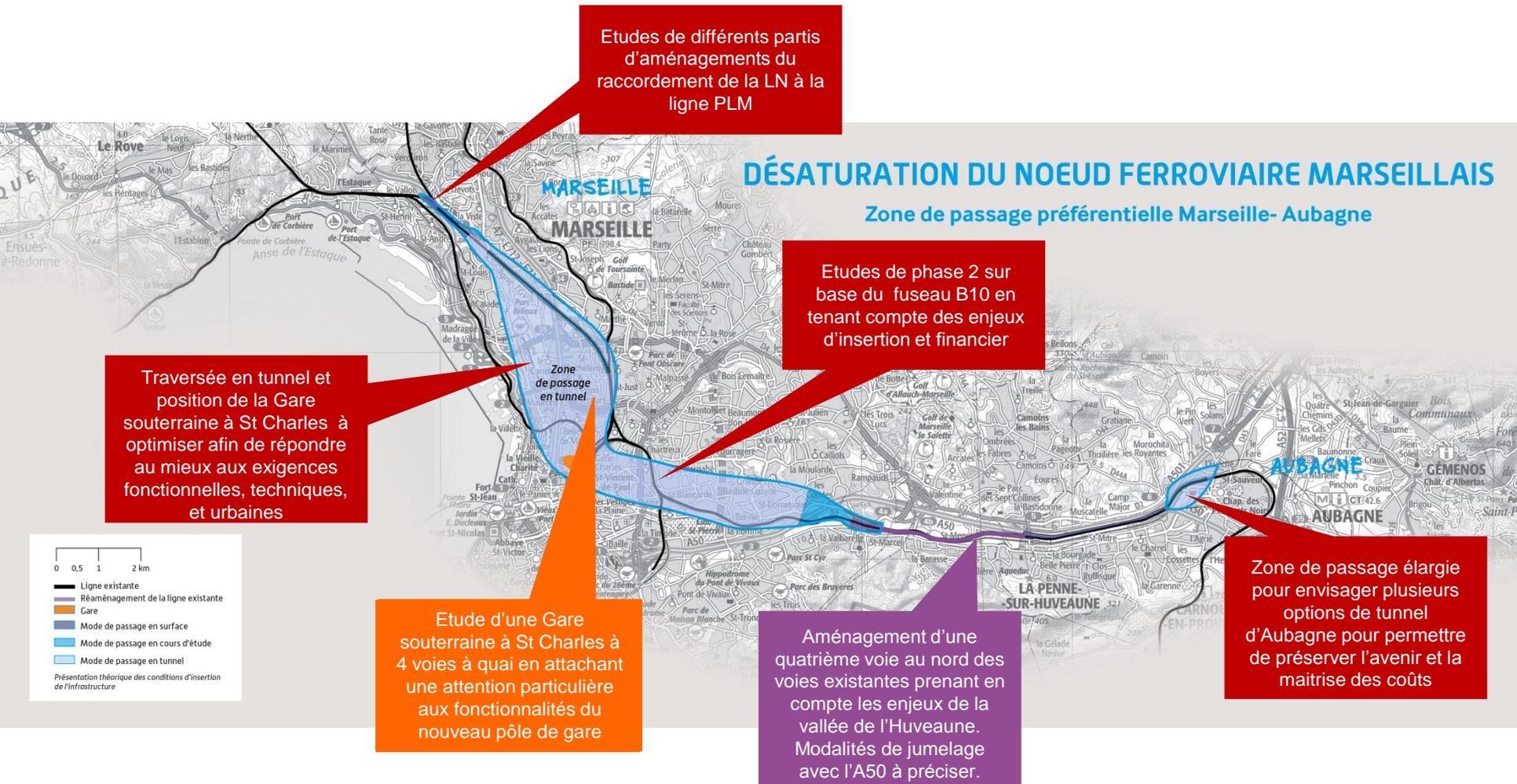
03.

POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

# LA ZPP - ZONE DE PASSAGE PRÉFÉRENTIELLE

# LA ZPP DE PRIORITÉ 1

## DÉSATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE DE MARSEILLE



# LA ZPP DE PRIORITÉ 1

## DÉSATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE AZURÉEN

### DÉSATURATION DU NOEUD FERROVIAIRE AZURÉEN

Zone de passage préférentielle Siagne-Nice

Etudes de phase 2 sur base du fuseau G60 en tenant compte des enjeux d'insertion et financier

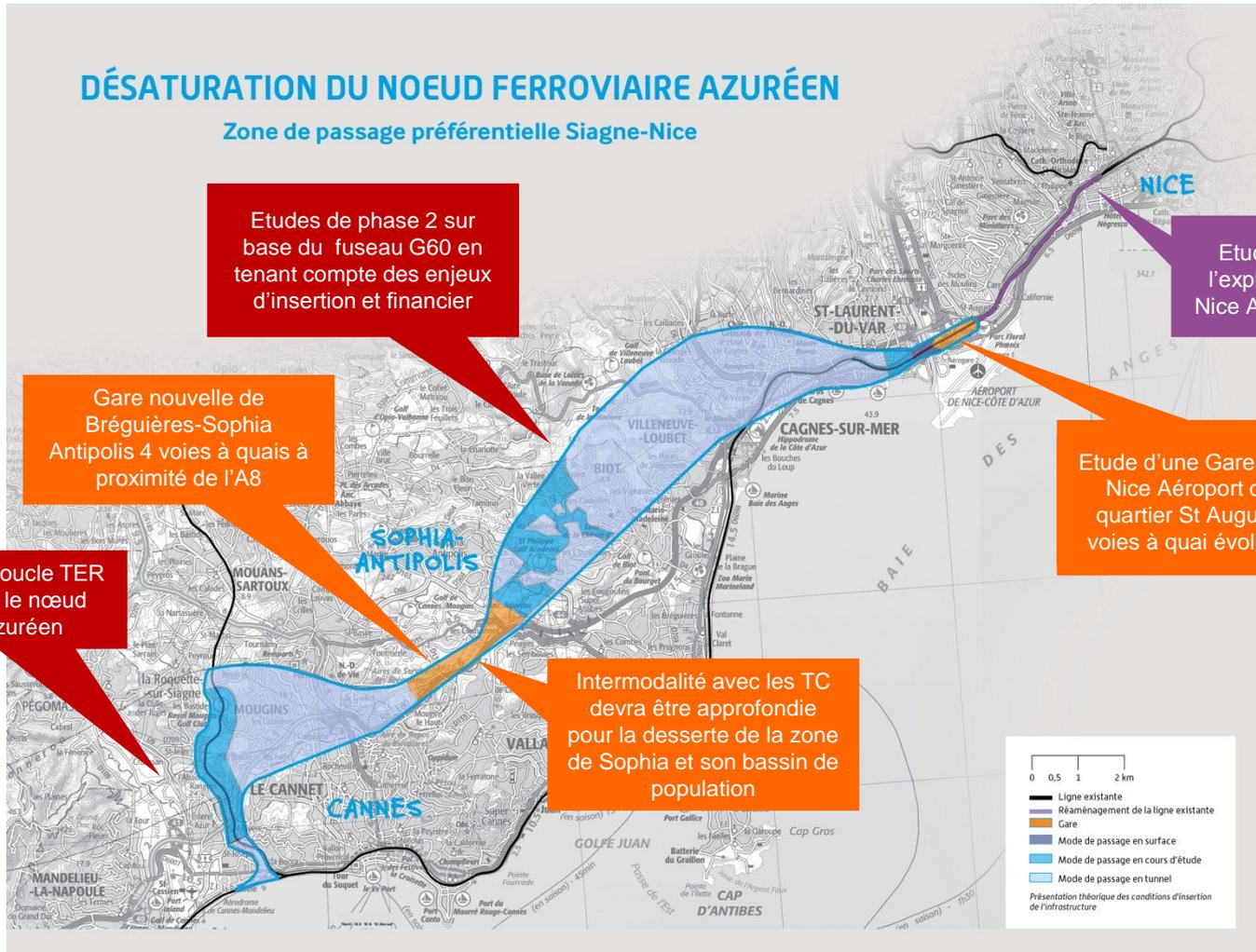
Etudes d'optimisation de l'exploitation sur le secteur Nice Aéroport – Nice St Roch

Gare nouvelle de Bréguières-Sophia Antipolis 4 voies à quais à proximité de l'A8

Création d'une boucle TER pour désaturer le nœud ferroviaire azuréen

Etude d'une Gare Nouvelle Nice Aéroport dans le quartier St Augustin à 6 voies à quai évolutive à 8

Intermodalité avec les TC devra être approfondie pour la desserte de la zone de Sophia et son bassin de population



# LA ZPP PRIORITÉ 2

## LA LIAISON AUBAGNE – TOULON ET LA DÉSATURATION DU NŒUD FERROVIAIRE TOULONNAIS

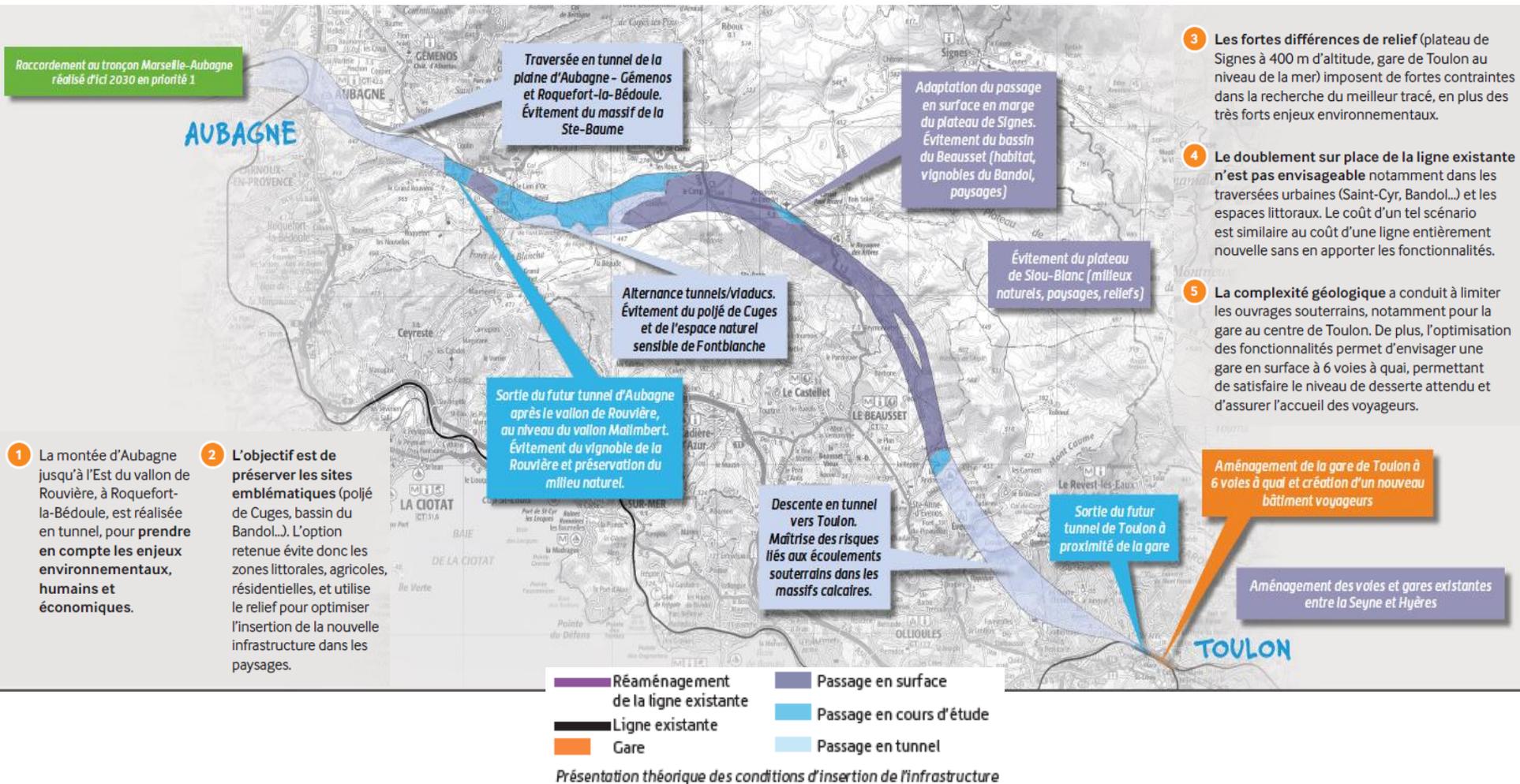
La liaison Aubagne-Toulon comprend la réalisation d'une ligne nouvelle entre Aubagne et Toulon et des aménagements complémentaires sur les lignes existantes dans la traversée de l'agglomération toulonnaise.

Ces aménagements permettront à la fois :

- Une désaturation de la ligne littorale pour **y accroître les services TER entre Marseille et Toulon** et au sein de l'agglomération toulonnaise.
- Une forte amélioration de l'offre sur les liaisons à grande distance, en fréquence et en temps de parcours.
- Une fiabilisation de l'exploitation.

**Le projet prévoit l'aménagement du pôle d'échange multimodal de Toulon à 6 voies à quai avec un nouveau bâtiment voyageurs, et l'aménagement des voies et gares existantes entre la Seyne et Hyères.**

# LA ZPP DE PRIORITÉ 2



# LA ZPP DE PRIORITÉ 2

## LA CONNEXION EST-VAR – ALPES-MARITIMES

- La connexion Est- Var – Alpes-Maritimes est destinée à **doubler la section de ligne existante** très sinueuse à capacité limitée entre St-Raphaël et Cannes.
- Cette connexion permet **d'améliorer l'offre de trains du quotidien et de liaisons rapides**, grâce à des gains de temps importants.
- Le projet prévoit la **création d'un pôle d'échange multimodal au Muy** pour desservir l'Est du Var.

## La Zone de Passage Préférentielle comprend :

- **Une section de passage en surface** depuis le Muy jusqu'à Puget sur Argens
- **Une zone de passage alternant surface et tunnels** entre le Nord de Puget-sur-Argens et les Adrets-de-l'Estérel.
- **Une zone de passage en tunnel** sous le massif du Tanneron.
- **Un ouvrage de franchissement de la Siagne**, intégrant le raccordement aux ouvrages de la Priorité 1.

# LA ZPP DE PRIORITÉ 2

- 1 La présence du lac de Saint-Cassien et du massif de l'Estérel imposent une bande de passage étroite.
- 2 Prise en compte des enjeux humains et hydrauliques, ainsi que des contraintes de l'aéroport de Cannes-Mandelieu.

Création du pôle d'échanges multimodal de l'Est du Var, au Muy

Franchissement en viaduc de la vallée de l'Argens

Raccordement à la ligne existante possible, en fonction du phasage du projet

Passage en tunnel dans une zone à très forts enjeux

Traversée en tunnel du massif du Tanneron

Raccordement au tronçon Siagne-Nice réalisé d'ici 2030 en priorité 1

Franchissement en viaduc de la vallée de la Siagne

- 3 Afin de préserver les sites de grande richesse écologique tels que la Colle du Rouët, l'option retenue est le franchissement de la vallée de l'Argens, en prenant en compte les enjeux hydrauliques et humains puis le jumelage avec l'autoroute pour réduire les effets de coupure du territoire.

- 4 Les impacts d'un jumelage avec la ligne littorale datant de 1860 sont rédhibitoires, notamment dans les traversées urbaines (Fréjus, Saint-Raphaël) et le long de la corniche de l'Estérel : la solution retenue est la réalisation d'une nouvelle infrastructure, afin de prendre en compte la vulnérabilité de la ligne littorale, exposée à de forts risques naturels.

04.

POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

# LES ETUDES DE PHASE 2

# OBJECTIFS DE LA PHASE 2

- Constituer le **Dossier d'Enquête d'Utilité Publique** conforme pour les aménagements **de la Priorité 1 pour début 2017**
- **Permettre la mise en place des dispositifs** nécessaires et suffisants **de préservation du foncier des sections de priorité 2** : « *mesures conservatoires qui pourraient être prises afin de préserver la possibilité de réalisation de ces sections, postérieurement aux sections relevant des premières priorités* ».
- Disposer d'un cadrage de financement du projet dans le dossier d'enquête

# ETUDES DE PHASE 2

## Principe général des études de Phase 2 :

 Définir le tracé des sections de Priorité 1 qui sera présenté à l'enquête d'utilité publique

### 3 étapes principales :

- **Etape 1 :** identification des différentes variantes et sélection des plus pertinentes
- **Etape 2 :** comparaison des variantes de tracés et choix d'un tracé à optimiser
- **Etape 3 :** Approfondissement de la variante retenue, mise au point du programme définitif, étude d'impact et mise en forme du dossier d'enquête d'utilité publique

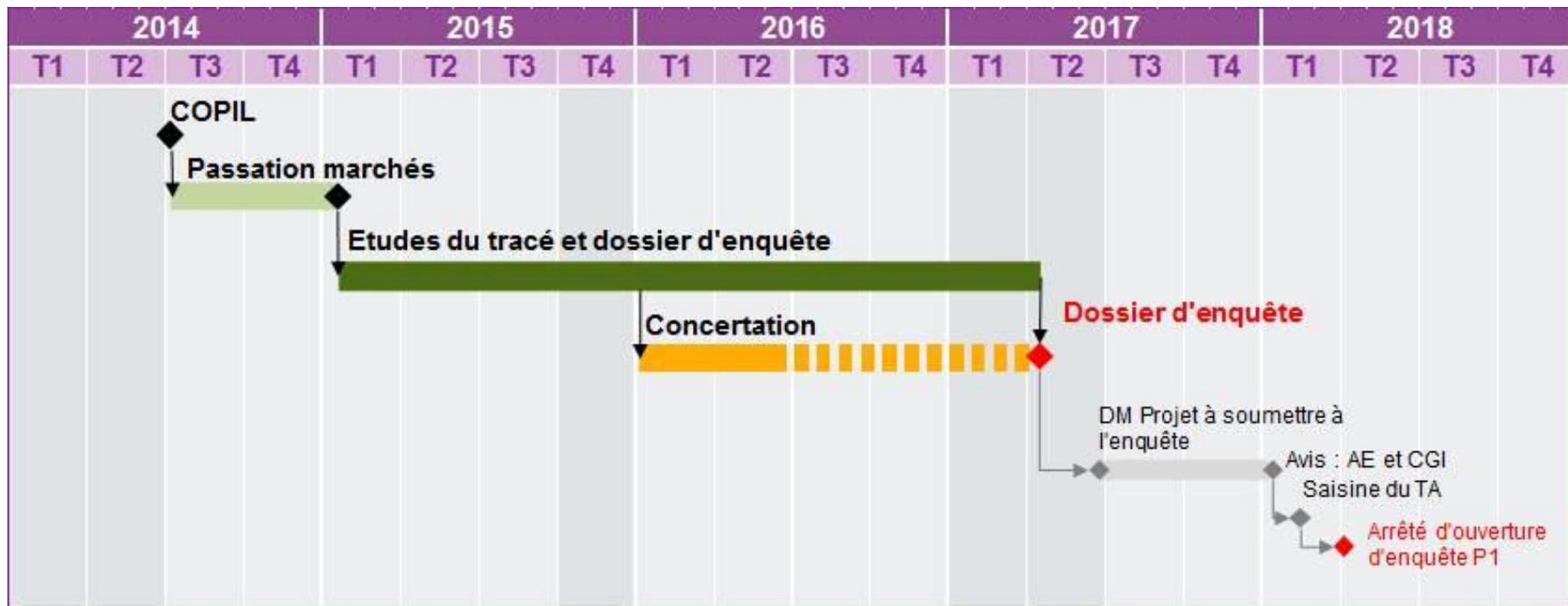
Constitution du Dossier pour l'enquête d'utilité publique pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2017

05.

POINT SUR LE PROJET ET LES DÉCISIONS GOUVERNEMENTALES

# LE CALENDRIER

# PLANNING GÉNÉRAL



# 02.

## BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

- + DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA ZPP
- + INFORMATION & CONSULTATION SUR LA ZPP P1
- + INFORMATION & CONSULTATION SUR LA ZPP P2
- + BILAN

01.

**BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP**

# DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONSULTATION SUR LA ZPP

# INFORMATION ET CONSULTATION SUR LA ZPP

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

## Un dispositif d'information et de concertation du public réalisé en 2 temps et sur 2 périodes distinctes :

- Un premier temps consacré à l'information et à la consultation de la ZPP avec les élus du territoire sous l'égide des préfets.
- Un deuxième temps consacré à l'information et la consultation du public.

## Information et Consultation sur la ZPP de **PRIORITE 1**

- D'octobre à Novembre 2013 à l'adresse des élus.
- Du 21 novembre au 20 décembre 2013 pour le public.

## Information et Consultation sur la ZPP de **PRIORITE 2**

- D'avril à mai 2014 à l'adresse des élus.
- Du 12 mai au 13 juin 2014 pour le public.

02.

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

# INFORMATION & CONSULTATION SUR LA ZPP P1

# INFORMATION ET CONSULTATION SUR LA ZPP

## BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

**2 Commissions Consultatives des élus** réunissant les maires et parlementaires concernés par la ZPP de la priorité 1 :

- 28 octobre dans les Alpes Maritimes
- 8 novembre dans les Bouches du Rhône

**2 Comités Territoriaux** pour recueillir un avis sur la ZPP de priorité 1 et lancer officiellement l'information et la consultation du public :

- 8 novembre dans les Alpes Maritimes
- 20 novembre dans les Bouches du Rhône

# INFORMATION & CONSULTATION ZPP P1

## BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

### Un dispositif d'information et de consultation du public annoncé :

- **4 annonces-presse** dans la Provence et Nice Matin
- **Communiqué de Presse**
- **120 spots radio** sur RFM du 21 novembre au 20 décembre
- **E-mailing** envoyé aux 2 546 acteurs pour les informer et les inviter à donner leur avis via le site internet



- **Un site internet** présentant les documents du projet, de la ZPP et une rubrique « exprimez-vous »
- **Mise à disposition de documentations et de moyens d'expression** dans les mairies et les collectivités concernées par la ZPP ⇨ *22 lieux des Bouches du Rhône et des Alpes Maritimes*

03.

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

# INFORMATION & CONSULTATION SUR LA ZPP P2

# INFORMATION & CONSULTATION ZPP P2

## BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

4 Commissions Consultatives des élus concernés par la ZPP de la priorité 2 :

- 28 avril dans les Bouches-du-Rhône
- 15 avril matin : partie varoise de la section Aubagne –Toulon
- 15 avril après-midi : partie varoise de la section Est Var – Siagne
- 25 avril dans les Alpes-Maritimes

3 Comités territoriaux pour recueillir un avis sur la ZPP de la priorité 2 et lancer officiellement l'information et la consultation du public :

- 6 mai dans les Bouches-du-Rhône
- 16 avril dans le Var
- 6 mai dans les Alpes-Maritimes

# INFORMATION & CONSULTATION ZPP P2

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

## Information et de consultation du public sur la ZPP de la Priorité 2 du 12 mai au 13 juin 2014

- **376 spots radio** sur France Bleu Provence, France Bleu Azur, RMC, RFM Nice et Marseille, du 12 au 21 mai
- **Annonces-presse** dans La Provence, Var Matin et Nice Matin, et communiqué de presse
- **E-mailing** aux 2 819 acteurs pour les informer et les inviter à donner leur avis via le site internet
- **Site internet** : téléchargements des documents de présentation du projet, de la ZPP, rubrique « Donnez votre avis », foire aux questions
- **Edition de 50 600 documents** synthétiques d'expression et de présentation du projet avec la ZPP, dont 41 800 distribués entre le 12 mai et le 30 mai ⇒ *22 300 dans 4 gares des Bouches du Rhône, 9 900 dans 8 gares du Var, 9 600 dans 2 gares des Alpes Maritimes*

# INFORMATION & CONSULTATION ZPP P2

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

Les documents d'information et de consultation de la ZPP priorité 2 et du projet mis à disposition du public :

- Les fiches ZPP qui présentent la zone de passage préférentielle de la priorité 2

- Les Cartes T pour présenter synthétiquement la ZPP sur les sections de ligne Aubagne -Toulon et Est-Var - Siagne

04.

BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

BILAN

# BILAN

## BILAN DE L'INFORMATION ET LA CONSULTATION SUR LA ZPP

### Décision N°2015 / 22 / LNPCA / 11

#### III – Concertation post-débat public

##### - Projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur

Le projet de ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA) est issu du projet de LGV PACA pour lequel une concertation post-débat public avait été engagée en 2011. Le projet a été renommé ligne nouvelle Provence-Côte d'Azur en janvier 2013 et RFF a engagé un processus de consultation sur les zones de passage préférentielles pour les tronçons Marseille-Toulon et Est-Var-Nice (priorité 1 et 2 retenues par la commission "Mobilité 21"). La CNDP a donné acte à SNCF réseau du compte-rendu de cette consultation et souhaite qu'à l'avenir le public soit mieux associé au processus d'élaboration du projet.

Par ailleurs, la CNDP rappelle que le délai de cinq ans après la remise du bilan du débat public sur le projet de LGV PACA étant dépassé, il convient que le maître d'ouvrage la saisisse sur le nouveau projet.



Christian LEYRIT

# 03.

## CONCERTATION EN PHASE 2 DES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- + PÉRIODE DE CONCERTATION
- + PROCESSUS DE DÉCISION

01.

CONCERTATION EN PHASE 2 DES EPEUP

# PÉRIODE DE CONCERTATION

# PÉRIODE DE CONCERTATION

CONCERTATION EN PHASE 2 DES ETUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

La concertation publique sur les propositions de tracés pour les nœuds marseillais et azuréen **au début de l'année 2016**.

La concertation avec les élus et le public devra avoir lieu de manière approfondie et **sur une période qui ne pourra être inférieure à 4 mois**.

## Garant :

Lors de sa réunion du 4 mars 2015, la CNDP a désigné **M. Philippe QUEVREMONT** comme garant, « personnalité qualifiée chargée de veiller à la mise en œuvre des modalités d'information et de participation du public pendant la phase postérieure au débat public ».

# PROCESSUS DE DÉCISION

CONCERTATION EN PHASE 2 DES ETUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

**Présentation en COPIL du 21 mai des principes de rencontre du territoire en 2015 et de la concertation de 2016 sur la base :**

- Des propositions du maître d'ouvrage et des partenaires
- Des retours du ColAc du 8 avril
- Des demandes / constats / propositions du garant

Sur ces bases, le Comité de pilotage demandera au maître d'ouvrage de présenter au CoPil de fin d'année **le dispositif détaillé de la concertation sur les tracés.**

- ✓ Le second semestre permettra d'établir le dispositif précis de la concertation sur les tracés, en lien avec le garant, les partenaires cofinanceurs et le Collège des acteurs.

# COLLÈGE DES ACTEURS

CONCERTATION EN PHASE 2 DES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

- **sur quels sujets la concertation devrait-elle porter en priorité?**
- **quel calendrier souhaiteriez-vous pour cette concertation?**
- **quelles modalités de concertation auraient votre préférence?**

# COLLÈGE DES ACTEURS

CONCERTATION EN PHASE 2 DES ÉTUDES PRÉALABLES À L'ENQUÊTE D'UTILITÉ PUBLIQUE

## En vous remerciant

De la LGV  
à la Ligne  
Nouvelle